

## Plan Canicule

Comme chaque été, le plan canicule est réactivé à l'arrivée des beaux jours.

Dans le cadre de la mise en place du « plan canicule », sont invitées à se faire recenser à titre préventif en mairie :

- les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile et bénéficiant d'une des prestations suivantes : AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance travailleur handicapé, pension d'invalidité.

### Pensez à vous inscrire

Si vous êtes dans une de ces situations et que vous souhaitez figurer sur le Plan, deux possibilités :

- Contacter le Centre Communal d'Action Sociale au 03.83.24.90.18.
- Ou présentez-vous en Mairie pour remplir le formulaire "S'inscrire sur le fichier Canicule"

**Si vous ne vous sentez pas directement concerné(e) par ce dispositif, peut-être qu'un(e) de vos voisins(es) en a besoin, pensez-y et invitez le (la) à s'inscrire !**

D'autre part, la plateforme téléphonique :

« Canicule Info Service » 0.800.06.66.66 appel gratuit, fonctionne et informe en temps réel sur l'état du niveau d'alerte. Ce service est accessible 24h/24, 7 jours sur 7 avec des messages de conseils pour se prémunir des effets sur la santé en cas de fortes chaleurs.

### Recommandations

Elles sont résumées au sein de la plaquette "la Canicule et nous" reproduite ci-dessous :